REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 2022-155

Objet : ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME CHRISTIANE IMMORDINO, QUATRIEME ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de Gardanne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20 du,

Vu le Procès-Verbal du Conseil municipal d'installation en date du 04 juillet 2020,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2021, portant délégation de fonctions à Madame Christiane IMMORDINO,

ARRÊTE

Article 1er : Les délégations données à Madame Christiane IMMORDINO, quatrième adjointe au Maire par l'arrêté susvisé lui sont retirées

Article 2 : L'arrêté du 16 septembre 2021 portant délégation de fonctions à Madame Christiane IMMORDINO est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la commune et sera affiché en mairie Une copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle :

- soit dans les deux mois suivant sa date de publication au recueil des actes administratifs, par recours gracieux adressé à Monsieur le Maire de Gardanne, Hôtel de Ville Cours de la République, 13120 Gardanne,

- soit par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 6. Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application «Télérecours citoyen» accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.
En cas de notification de rejet du recours gracieux, ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par l'Administration saisie du recours, le requérant disposera de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 6.

Fait à Gardanne, le 25 octobre 2022

Le Maire
Hervé GRANIER

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

Transmis au contrôle de légalité
et affiché le : 25 OCT. 2022